



Le Mans le 23 juin 2020

"Quoi qu'il en coûte", protéger les retraité.es de tous âges !

La pandémie du covid19 a démontré concrètement les dégâts considérables causés par des années de politique libérale « comptable » dans les services publics et les services sanitaires et sociaux.

En contradiction avec les attentes et les besoins en santé de la population sur l'ensemble du territoire, avec les alertes et les revendications du personnel soignant et médico-social, des syndicats et des associations d'usagers, les gouvernants successifs n'ont eu de cesse d'imposer des réductions de budget et des suppressions de postes, de lits et de services dans les hôpitaux.

Les personnels et salarié.es de toute la chaîne sanitaire ont su faire face par un engagement exceptionnel, souvent au risque de leur santé et de leur vie, malgré les réformes et décisions désastreuses qui ont dégradé leurs conditions d'exercice, supprimé leurs moyens de protection essentiels et sans avoir pu y remédier au moment de la crise.

La gestion catastrophique du Covid-19, les contre-vérités du gouvernement ont ajouté à leurs difficultés.

Dans ce contexte qui affecte l'ensemble de la population, les retraité.es et les personnes âgées ont été particulièrement touché.es notamment dans les EHPAD, les maisons de retraite et les soins à domicile.

Nous déplorons que les décès à domicile ne soient toujours pas pris en compte.

Nous revendiquons :

- Arrêt du pillage de la Sécurité Sociale par le gouvernement.
- Abandon de la réforme des retraites.
- Augmentation générale des salaires et des pensions indexées sur les salaires.
- Abandon de la CSG pour les salarié.es et les retraité.es.
- Retour au paritarisme et aux véritables cotisations sociales (Notre salaire différé) et une sécurité sociale à 100% pour tous.
- Arrêt du CICE et des exonérations pour les grandes entreprises.
- Blocage du prix des carburants, des loyers, des denrées alimentaires.
- Prise en charge de la Dépendance 100% par la Sécurité Sociale.
- Nationalisation des laboratoires pharmaceutiques.
- Redonner aux médecins et aux soignants la gestion des hôpitaux et des soins : Nous refusons la financiarisation de la santé, « celle-ci » n'a pas de prix.
- Réouverture de tous les lits supprimés depuis plus de 20 ans et affectation de tous les moyens indispensables en particulier pour les services d'Urgence
- Nous exigeons un véritable plan de recrutement et de formation des soignants aussi bien, dans les hôpitaux que dans les EPHAD et établissements médicaux sociaux, avec une rémunération digne de ce nom et adaptée à la dureté de leur travail, ainsi que la reconnaissance de leurs années d'études.
- Exigeons la levée de l'état d'urgence sanitaire qui n'a plus rien de sanitaire, mais dont le but essentiel est d'empêcher la mobilisation contre la politique de ce gouvernement, qui compte endormir tout le monde avec son « SEGUR » qui remet sur la table la privatisation de l'hôpital et des services publics.



LETTRE OUVERTE à Monsieur Olivier VÉRAN

Monsieur le Ministre,

Les organisations nationales de retraité.es soussignées s'adressent régulièrement aux instances nationales et locales afin de sensibiliser l'opinion et les institutions politiques à la situation des retraités. La pandémie qui a frappé le pays a causé l'effroi et la stupeur chez les 17 millions de retraités. Il est maintenant avéré que le bilan des décès a atteint le niveau des victimes de la canicule de 2003 chez les personnes âgées, particulièrement dans les EHPAD.

L'état d'impréparation dans lequel le pays s'est trouvé pour faire face au virus est attribuable aux politiques budgétaires menées depuis 1995, réduisant les capacités et les moyens des hôpitaux, des maisons de retraite, des services d'aide à domicile. Pour nos organisations, une question se pose : va-t-on poursuivre dans cette voie ? Nous avons pris connaissance du contenu des projets de loi organique et ordinaire. Nous souhaitons vous dire que nous ne sommes en rien rassurés.

► **Sur la reprise de la dette tout d'abord**

Nous sommes inquiets quant à l'annonce du gouvernement précisant que le coût de la crise sanitaire serait repris par la CADES « Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale » dont la fonction est d'apurer à terme la dette mise à la charge de la Sécurité sociale, en ponctionnant les ressources annuelles des organismes. En choisissant de faire porter la dette liée au Covid-19 par les organismes de Sécurité sociale, le président et le gouvernement vont faire payer le coût de la crise à la Sécurité sociale et donc aux assurés sociaux. La Sécurité sociale d'un côté, et les services publics de l'autre vont supporter le « coûte que coûte » mis en avant par le président de la République au tout début du confinement. Le décalage à l'horizon 2033 de l'apurement de la Cades va entraîner la poursuite d'un prélèvement annuel de 17 Md € sur les comptes de la Sécurité sociale.

► **Sur la prise en charge de la perte d'autonomie ensuite**

Les organisations de retraité.es soussignées estiment que la prise en charge de la perte d'autonomie, que ce soit au domicile ou en établissement, doit être du ressort de la Sécurité sociale en intégrant « le droit à l'autonomie » dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

Cette prise en charge doit s'inscrire dans le cadre de l'architecture actuelle de la Sécurité sociale, c'est-à-dire à partir de la branche maladie, tout comme les risques maladie, maternité, invalidité, décès, et les AT/MP, et non par une branche supplémentaire comme semble s'orienter la réflexion du gouvernement via un financement spécifique.

Définie comme un état durable de la personne entraînant des incapacités pour réaliser les actes de la vie quotidienne, la perte d'autonomie peut survenir à tout âge et nous estimons qu'elle fait partie des aléas de la vie tout comme la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès ou les accidents du travail et les maladies professionnelles. Une branche supplémentaire, comme semble s'orienter la réflexion du gouvernement via un financement spécifique à part, stigmatiserait une partie de la population et fragiliserait son financement alors qu'il s'agit d'un aléa de la vie.

Nous nous inquiétons également des sommes annoncées (2,3 milliards d'euros) pour financer la prise en charge de la perte d'autonomie via une partie de la CSG, en 2024 seulement. Cette somme est notoirement insuffisante : certains rapports chiffreraient à 10 milliards en 2030 la couverture des besoins. Nous sommes conscients qu'une amélioration et un élargissement des prises en charge par l'assurance maladie impliquent un renforcement de ses recettes. Pour cela, nous estimons que ceci doit se faire dans le cadre du salaire socialisé à partir des cotisations sociales, en préservant les ressources de l'assurance-maladie : remise en cause des différentes exonérations de cotisations sociales (27,3 milliards d'euros en 2017) et des paradis fiscaux existants.

Nos organisations rappellent que pour elles, la prise en charge complète de la perte d'autonomie doit s'envisager dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale solidaire.

Dans le cadre des rencontres actuelles, Monsieur le Ministre nous sollicitons une entrevue pour pouvoir débattre avec vous de ces questions.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Paris, le 5 juin 2020

Nos organisations sarthoises réunies le 23 juin, soutiennent ce courrier.

CGT : usrct72@orange.fr responsable : Jean-Pierre Bachelot

FO : udrfo72@laposte.net responsable : Gilbert Charrier

FGR-FP72 : difgrfp72@gmail.com responsable : Danièle Reolid-Meignan

FSU : christian.laplagne@numericable.com responsable : Christian Laplagne

ARAC72 : arac72@wanadoo.fr responsable : Michel Hornyak

LSR : bruneaudaniel114@gmail.com responsable : Daniel Bruneau

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles - 75010 Paris)

Marc Le Désert (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Michel Denieault (LSR, 263, rue de Paris, 93515 Montreuil)